



DEPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES
Mairie de CALAVANTÉ
6 rue Centre
65190 CALAVANTE

ATTESTATION

Je soussigné Philippe LACOUME, Maire de la commune de Calavanté (Hautes-Pyrénées) atteste qu'il n'y pas lieu de contester l'achèvement et la conformité des travaux réalisés dans le cadre de la déclaration préalable N° DP12060002, dont la déclaration a été faite en Mairie, le 03 juin 2006 par Monsieur Claude PARTHONNAUD demeurant au 14 chemin de las Castagnères – 65190 CALAVANTÉ, concernant la construction d'une piscine non couverte sur les parcelles cadastrées section B numéros 4, 10, 11 et 494.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Calavanté, le 09 décembre 2021,

Le Maire,

Philippe LACOUME

